

Visa de chercheur

Vous souhaitez rejoindre le monde dynamique de la recherche en Allemagne ? Dans ce cas, le visa de recherche correspond probablement à vos besoins.

 > [Visa et séjour](#) > [Différents types de visa](#) > [Autres types de visa](#) > **Visa de chercheur**

Sur cette page

- ↓ Conditions d'obtention d'un visa de chercheur
- ↓ Quelles perspectives offre un visa de chercheur ?
- ↓ La mobilité pour les chercheurs internationaux

Vous voudriez faire de la recherche en Allemagne ? Dans ce cas, vous devez demander un **visa** de recherche selon [l'article 18d de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG](#) .

Vous pouvez voir dans la rubrique « [Comment faire une demande de visa ?](#) ».

Conditions d'obtention d'un visa de chercheur

- Vous avez conclu une **convention d'accueil** ou un contrat de travail avec un organisme de recherche en Allemagne.

- L'organisme de recherche s'engage par écrit à couvrir vos frais de séjour et de départ, qui pourraient être pris en charge par les pouvoirs publics. Cela est valable jusqu'à six mois après la fin de votre activité de recherche. Si votre activité de recherche est principalement financée par des fonds publics, cette disposition n'est pas applicable.

Remplissez-vous les conditions précitées ? Dans ce cas, vous pouvez vous informer sur le déroulement de la [procédure de visa et d'arrivée en Allemagne](#).

Vous trouverez ici un [aperçu](#) des exigences en matière de moyens de subsistance selon le motif du séjour.



Qui est considéré comme chercheur

Vous êtes considéré comme un « chercheur » ou une « chercheuse » si vous avez accompli un [doctorat](#) ou si vous disposez d'un diplôme de l'enseignement supérieur donnant accès aux programmes de doctorat ([art. 3 de la directive 2016/801 de l'UE](#) [↗](#)).



Alternative : Carte bleue européenne pour les chercheurs

Vous êtes une travailleuse ou un travailleur hautement qualifié(e) dans le domaine des sciences et de la recherche et vous ne remplissez pas les conditions pour un visa à des fins de recherche selon [l'article 18d de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG](#) [↗](#) ? Dans ce cas, [la carte bleue européenne](#) peut être une alternative.

Quelles perspectives offre un visa de chercheur ?

Le visa ou le **permis de séjour** de recherche est délivré pour un an minimum et offre beaucoup d'avantages :

- Avec ce permis de séjour, vous pouvez aussi bien travailler dans l'organisme de recherche mentionné dans votre contrat de travail ainsi qu'enseigner.
- Une prolongation du permis de séjour est possible si les conditions fondamentales sont toujours remplies.
- Vous pouvez faire de la recherche et enseigner pour une durée limitée dans d'autres États de l'UE (sauf au Royaume-Uni, en Irlande et au Danemark).
- Après quatre ans, vous pouvez obtenir un **titre de séjour permanent** en Allemagne si vous remplissez les autres conditions requises.

Après la fin de votre activité de recherche, vous avez jusqu'à 18 mois pour trouver un nouvel emploi en Allemagne qui correspond à vos qualifications. Dans ce but, demandez à la fin de votre activité de recherche un permis de séjour pour la recherche d'un emploi auprès du **service des étrangers compétent** [↗](#) en Allemagne selon **l'article 20 alinéa 1 point 2 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG** [↗](#).



Permis de séjour pour doctorants

Les doctorants et doctorantes des États tiers peuvent aussi obtenir un **permis de séjour** pour la recherche. Il est nécessaire pour cela que la thèse ait été réalisée dans le cadre d'un contrat de travail avec un institut scientifique en Allemagne. Si l'activité de recherche fait partie intégrante d'un cursus de **doctorat** à plein temps, seul un **visa d'études** peut être accordé.

La mobilité pour les chercheurs internationaux

Les chercheurs et chercheuses venant d'États ne faisant pas partie de l'UE qui ont un droit de séjour dans un autre État membre de l'UE peuvent effectuer une partie de leur activité de recherche en Allemagne. Si c'est le cas, ils ont deux possibilités de séjourner en Allemagne :

- Pas d'obligation de permis de séjour pour les séjours de courte durée pour la recherche : si vous disposez déjà d'un **titre de séjour** pour la recherche dans un autre État membre de l'UE et souhaitez rester 180 jours maximum sur 360 jours dans le cadre d'un projet de recherche en Allemagne, vous n'avez pas besoin de visa ou de permis de séjour pour l'Allemagne. La seule condition est que l'institut de recherche en Allemagne informe l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF) de l'activité escomptée. Vous apprendrez sur le [site internet de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés](#) comment les informer et ce qui doit leur être communiqué.
- Permis de séjour pour les chercheurs et chercheuses ayant opté pour la mobilité : si vous prévoyez un séjour pour la recherche qui dure plus de 180 jours et moins d'un an, vous avez besoin d'un permis de séjour pour les chercheurs et chercheuses ayant opté pour la mobilité selon [l'article 18f de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG](#). Dans ce cas, les conditions suivantes doivent être remplies :
 - Vous devez disposer d'un titre de séjour valable d'un autre État membre de l'UE pour la recherche. Ce titre de séjour doit être valable pour toute la durée de votre séjour pour la recherche en Allemagne.
 - Vous devez présenter la copie d'un passeport ou d'un document tenant lieu de passeport valable.
 - Vous avez conclu une **convention d'accueil** ou un contrat correspondant avec un organisme de recherche en Allemagne.

Vous devez déposer une demande de permis de séjour au moins 30 jours avant le début de votre séjour en Allemagne auprès du [service des étrangers compétent](#) . La demande peut aussi être déposée auprès de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF).

Vous trouverez d'autres informations sur les possibilités de carrière des scientifiques internationaux dans la rubrique [Faire de la recherche](#).

Plus d'informations sur le web

Ministère fédéral des Affaires étrangères (AA)

[Vous pouvez vous renseigner sur le visa dont vous avez besoin pour venir en Allemagne avec le Visa-Navigator.](#)

Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF)

Centre de compétence en matière d'asile, de migration et d'intégration en Allemagne



Imprimer la page



URL: <https://www.make-it-in-germany.com/fr/visa-sejour/types/autres/chercheur>

Date: 2026-09-22 22:24:20 GMT